



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 61 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 34 Absent(s) : 7
---	---	--

Date de convocation : 2 juillet 2024

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 8 juillet 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-07-08-CM-2.2 :

Désignation de représentants de l'Eurométropole de Metz au sein des instances de la Société publique locale (SPL) ' Metz Parkings '.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33, L. 2121-21 et L. 1524-5,

VU le code de commerce et notamment son article L. 225-45,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences "Voirie et Espaces Publics" transférées au 1er janvier 2018 à Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2024 approuvant le principe de la création d'une Société Publique Locale dédiée à la gestion des services de stationnement en parc et sur voirie et approuvant les statuts de cette SPL, dénommée « Metz Parkings »;

VU les statuts d'une Société Publique Locale dédiée à la gestion en parc et sur voirie approuvée par la délibération susmentionnée,

ACCEPTÉ de désigner six représentants administrateurs et un délégué au sein de l'Assemblée de la Société « Metz Parkings »,

DECIDE de désigner

- en qualité d'administrateur pour le compte de Metz Métropole :
 1. Béatrice AGAMENNONE
 2. Michel DUMONT
 3. Cédric GOUTH
 4. Sylvie ROUX
 5. Bernard STAUDT
 6. Jean-Claude WALTER
- en qualité de représentant à l'Assemblée pour le compte de Metz Métropole :
 1. Béatrice AGAMENNONE

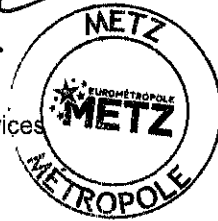
OMP 84

AUTORISE que les administrateurs acceptent toute fonction qui pourrait leur être confiée par le Conseil d'administration, y compris le rôle de Président,
AUTORISE, le cas échéant et sous réserve d'une décision du Conseil d'administration de la SPL, la rémunération des administrateurs, cette rémunération étant plafonnée à 3 000 € par an.
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Metz, le 9 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-BELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240708-2024-07-DC2-2-DE

Numéro de l'acte : 2024-07-DC2-2
Date de décision : lundi 8 juillet 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Désignation de représentants de l'Eurométropole de Metz au sein des instances de la Société publique locale (SPL) ' Metz Parkings '
Classification : 5.3 - Désignation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240708-2024-07-DC2-2-DE
Document principal : 99_DE-2-2.pdf

Historique :

09/07/24 14:06	En cours de création	
09/07/24 14:07	En préparation	Catherine DELLES
10/07/24 09:13	Reçu	Catherine DELLES
10/07/24 09:18	En cours de transmission	
10/07/24 09:25	Transmis en Préfecture	
10/07/24 09:37	Accusé de réception reçu	